**Appel à projets : Soutien à des projets d’économie sociale innovants qui améliorent l’accès aux droits fondamentaux pour les personnes précarisées habitant hors des grandes villes.**

**Objectif de l’appel :**

Soutenir des projets d’économie sociale qui visent à sortir les personnes de la précarité. Les projets recherchés doivent avoir pour objectif de permettre aux personnes vivant dans la précarité, d’avoir accès à leurs droits fondamentaux : accès aux services de santé, accès à l’aide sociale, accès à la formation, accès au logement, accès à la nourriture et accès à l’éducation. Ils doivent également être innovants dans la méthodologie utilisée.

L’appel s’oriente plus particulièrement vers des projets développés dans les zones rurales, hors des grandes villes, régions dans lesquelles la mobilité et l’accès aux services sont de vrais enjeux pour les personnes fragilisées.

Il doit s’agir d’un nouveau projet ou d’un projet qui a démarré récemment.

**Montant du soutien :** maximum 25.000€

**Budget total de l’appel :** 100.000€

**Qui peut introduire une demande ?**

Toute organisation dont la finalité est sociale et d’intérêt général : asbl, coopérative agrée entreprise sociale, ou autre forme d’entreprise sociale… à l’exception des organisations publiques et des communes. Les associations de fait sont exclues.

**Critères de sélection :**

* **Améliorer l’accès aux droits fondamentaux** 
  + *L’organisation doit démontrer en quoi le projet permet à des personnes précarisées d’accéder à leurs droits fondamentaux et préciser en quoi cela peut les aider à sortir d’une situation de pauvreté.*
* **Méthodologie** **innovante** permettant **l’implication du public cible** dans la conception, le développement et la réalisation du projet.
  + *La méthode pour atteindre l’objectif doit être innovante soit de par sa gouvernance, sa mise en oeuvre, ses partenariats,… Le projet doit être co-construit avec le public-cible. Il doit tenir compte de ses besoins et de ses limites. Il est également envisageable de répliquer un projet ayant fait ses preuves sur un territoire similaire en termes de problématiques et de public cible.*
* **Durable**
  + *Le projet doit avoir l’ambition de perdurer sur le long terme et viser des effets durables. L’organisation doit démontrer comment le projet pourra perdurer après l’année de soutien et expliquer quelle activité économique permet de (co)-financer le projet.*
* **Concret**
  + *L’organisation doit démontrer que le projet est concret, prêt à être réalisé et non plus en phase d’étude et d’analyse. Un plan financier sur deux ans, incluant le soutien de l’appel doit être annexé à la demande.*
* **Bonne gouvernance** 
  + *L’organisation doit démontrer que son mode de gouvernance est sain, basé sur des principes démocratiques et sa gestion financière solide. Une composition du Conseil d’administration devra être annexée à la demande, ainsi que le compte de résultats de l’année passée.*

Le soutien ne peut être demandé pour des frais structurels, sauf s’ils sont spécifiquement liés au lancement du projet.

**Calendrier :**

* Lancement de l’appel : 24 janvier 2022
* Clôture de l’appel : 21 avril 2022
* Invitation des projets présélectionnés à se présenter en 5 min devant le jury : mi-juin
* Annonce des résultats : 1er juillet 2022

Plus d’informations ? Hélène Deconinck, [deconinck.h@mandate.kbs-frb.be](mailto:deconinck.h@mandate.kbs-frb.be) ou au 02/549.02.53